



24 décembre 2012

Circulaire du Secrétaire général

Destination des documents de la Commission d'enquête indépendante sur le programme Pétrole contre nourriture des Nations Unies

Conformément au paragraphe 3.1 de la section 3 de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2006/16, le Secrétaire général prolonge la période de transition d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2013.

La présente circulaire prend effet le 1^{er} janvier 2013.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **BAN** Ki-moon

